



La FSU ne siègera pas au Conseil commun de la Fonction publique reconvoqué !

Une séance du Conseil Commun de la Fonction Publique est reconvoquée ce mercredi 19 février suite à un vote unanimement défavorable des organisations syndicales représentatives sur deux projets de texte achevant de décliner pour l'ensemble des agent·es publics le mauvais coup fait aux fonctionnaires par le gouvernement dans la loi de Finances pour 2025 : réduire à 90 % la rémunération maintenue en cas d'arrêt maladie.

Cette mesure vient s'ajouter à la longue série des dégradations infligées depuis 2017 à la situation des personnels de la fonction publique : du saccage de leurs grilles de carrière au décrochage organisé des rémunérations par la politique salariale menée. Désormais, ce sont les personnels malades qui sont sanctionné·es. En pleine crise d'attractivité des métiers de la fonction publique, cette mesure est injuste et irresponsable.

La FSU s'est largement exprimée lors de la première séance du Conseil commun de la Fonction publique du 11 février dernier. Le gouvernement n'ayant pas à cette heure fait montre d'une quelconque intention d'évoluer sur ce sujet, la FSU choisit d'exprimer par le boycott la légitime colère des personnels.

La FSU exige que soit rapidement discutée la perspective d'une loi de Finances rectificative pour le retour à 100 % de la rémunération en congé maladie, et pour créer les conditions budgétaires d'une revalorisation des carrières et des rémunérations. Ce ne serait que la juste reconnaissance du travail des agent·es publics, qu'ils ont exigée par la grève le 5 décembre dernier.

Bagnolet le 19 février 2025